

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 22 JUILLET 2021**

*Nombre de conseillers : 19*

*En exercice : 19*

*Présents : 10*

*Votants : 12*

L'An deux mille vingt-et-un, le vingt deux juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

**PRESENTS** : MARQUOIS Michel, Maire, AUBLANC Jean-Claude, CORLAY Kiyet, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, BROSSE Valérie, BIGOT Elisabeth, BOUILLOT Brice, conseillers municipaux

**ABSENTS EXCUSES** : ALEXANDRINE Aurélie, adjointe au Maire, CHANET Joëlle, GAUTHERET Nadine, MONCEL Gwendoline, SINTES Christelle, REVOL Sébastien, GREZAUD Sabrina, BOUKAMIRA Dorian, FRENDO Thomas, conseillers municipaux

**Secrétaire de séance** : Gilbert PARNAUD

**Date de convocation** : 16 Juillet 2021

**Date d'affichage** : 16 Juillet 2021

Le Maire ouvre la séance et donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la séance du 02/07/2021.

L'Assemblée l'adopte à l'unanimité.

**Aurélié ALEXANDRINE, a donné procuration à Luc MICHEL**

**Christelle SINTES, a donné procuration à Jean-Claude AUBLANC**

**DELIBERATION N°D2021\_07\_047\_SUBV PONTS PARC CHATEAU**

**DELIBERATION PONTS ET PARC DU CHATEAU : DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil Municipal décide de restaurer plusieurs Ponts au Parc du Château de PONT DE VEYLE.

Le projet représente un montant total de **76 568 €**.

Il y a lieu de demander des subventions à l'Etat et tout autre organisme susceptible d'accorder une aide financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE M. le Maire à demander toutes subventions afférentes au projet de restauration des Ponts au Parc du Château de PONT DE VEYLE
- AUTORISE M. le Maire à déposer toute demande de Déclaration Préalable ou autre document d'urbanisme
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif au projet

**DELIBERATION N°D2021\_07\_048\_SUBV ASSO**

**DELIBERATION SUBVENTION ASSOCIATIONS**

Sur proposition de la commission « associations/subventions », le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accorde la subvention suivante :

- **AMICALES BOULES** **500 €**

Le Conseil Municipal décide de mettre en attente la demande de subvention pour le Relais de PONT DE VEYLE (cantine) afin de connaître le devenir officiel de l'Association lors de la prochaine Assemblée Générale suite aux informations données par le bureau démissionnaire.

## **DELIBERATION N°D2021\_07\_049\_LOYERS COMMUNAUX** **LOYER DES APPARTEMENTS COMMUNAUX**

Les locations à titre précaire établies avec Mesdames PROST Marie-Christine, Mrs VULLIN Jacques, CHEMARIN Jean-Paul et M. SINTES Laurent prennent fin le 31 Juillet 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 1 abstention :

**-DECIDE** de renouveler les locations des appartements communaux pour une durée de UN AN, soit du 1<sup>er</sup> Août 2021 au 31 Juillet 2022 et **FIXE** les loyers mensuels outre les charges, payables à terme échu :

- Mme PROST Marie-Christine      ► 350 €
- Mr VULLIN Jacques                ► 350 €
- Mr CHEMARIN Jean-Paul        ► 210 €
- M. SINTES Laurent                ► 350 €

- La provision mensuelle de chauffage sera de 1/12<sup>ème</sup> du montant total des charges de l'année N-1 avec régularisation sur le mois de décembre (sauf Mr CHEMARIN Jean-Paul qui règle son chauffage séparément).

- **AUTORISE** le Maire à signer avec les intéressés les nouvelles conventions de location établies à titre précaire.

## **DELIBERATION N°D2021\_07\_050\_LA FABRIK82** **DELIBERATION LA FABRIK 82**

Par délibération D2020\_06\_033 du 25/06/2020, le Conseil Municipal mettait à disposition un local communal situé 82 Grande rue, gratuitement durant 1 AN, à compter du 20/07/2020 pour le compte de « La Fabrik 82 », espace de co-working pour exposer et proposer à la vente au public, leurs créations.

Compte tenu de la crise sanitaire durant plusieurs mois, les adhérents de « La Fabrik 82 » ont dû se plier aux mesures de fermeture dudit local, ne permettant aucune perception de recettes.

Le Maire demande de proroger ainsi la gratuité du local jusqu'à la fin d'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **EST FAVORABLE** sur la gratuité du local communal situé 82 Grande rue jusqu'au 31/12/2021 pour le compte des adhérents de la « Fabrik 82 »

## **DIVERS**

➤ Date Elections

- Présidentielles : 10 et 24 avril 2022
- Législatives : 12 et 19 Juin 2022

➤ Inauguration :

- La Fabrik 82 : 21 Octobre 2021
- Bar La Renaissance, Le Tatoueur, Le Brocanteur : 21 Septembre 2021
- Place de l'Eglise : probablement fin septembre 2021

➤ Marché nocturne le 17 Septembre par Veyl'Com

➤ Projet Ecoles : Plan de contractualisation

➤ Projet Crédit Agricole « La Grande Cause Mutualiste » : un dossier est à déposer avant le 30/09/2021 par le biais des associations en faveur des jeunes de 16/25 ans afin de les aider à financer un besoin et sortir de la crise sanitaire (soutien psychologique, secours alimentaire...).

➤ Marché du Lundi 9 Août 2021 : Aubade proposée par les Estivades du Val de Saône

➤ Farfouille Cantonaide : Dimanche 22 Août 2021

Cantonaide déménagement vers le 18/09/21 à Crottet « La Samiane »

➤ Brocante du 1<sup>er</sup> Août : Annulée – Vente de bréchets à emporter

➤ Trouver un nom pour :

- place de l'église
- Impasse de l'hôpital